Marseille, le 12 mai 2025

Déclaration liminaire pour le CSA IR du 12 mai

BILAN SOCIAL

Madame la Présidente du CSA IR,

Nous nous réunissons dans le cadre de cette instance pour l'étude du bilan social 2024 de la DIR Sud-Est.
Après une période difficile d'instabilité et de fragilité liée aux annonces en juillet 2024 de la DPJJ concernant la suppression de postes de contractuels, les coupes budgétaires annoncées suivies du vote tardif du budget 2025, voici maintenant la loi Attal !
Autant de coups portés à l'essence de nos missions qui augmentent les risques psycho-sociaux chez les professionnels de la PJJ. Si votre bilan dresse une liste des facteurs de l'absentéisme, la notion de perte de sens induite par cette proposition de loi y fait cruellement défaut.

Visiblement, le report de cette instance ne vous a pas permis de nous fournir le complément d'informations que la CGT PJJ Sud-Est vous a demandé le 3 avril dernier dans sa déclaration préliminaire. Les organisations syndicales doivent-elles penser qu'elles ne sont pas écoutées lors des différentes instances dites de « dialogue social » ?

La CGT PJJ Sud-Est relève – une nouvelle fois – un manque de données concernant la distinction entre les cadres et les autres corps et fonctions, la répartition femmes/hommes, le dialogue social (instances, droits syndicaux, mouvements sociaux), l'action sociale, l'attribution de la NBI, le nombre de protections fonctionnelles accordées, le nombre d'agents bénéficiant d'un cumul d'activités, le nombre de jours de congés bonifiés pris…

Sachez qu'aux yeux de la CGT PJJ Sud-Est, représentante des agents de votre DIR, votre bilan est culpabilisant. En effet, il met davantage en relief la responsabilité des professionnels que les causes et les solutions apportées à propos des conditions de travail. Quand nous vous demandons de vous en extraire - au travers de plusieurs demandes de complément d'informations – c'est cet objectif que la CGT PJJ Sud-Est tend à atteindre. Par exemple, nous savons que les cadres sont mobilisables à tout moment, y compris pendant leurs périodes de congés voire leurs arrêts maladie. A la lecture de ce bilan, nous sommes incapables d'évaluer la proportion des CET posés par les cadres, ou par les autres corps. De plus, aucun lien n'est fait avec la période des JOP 2024, pendant laquelle les agents n'ont pas pu prendre leurs

congés librement.

Vous faites un gros focus concernant l'absentéisme des agents : Eh bien oui !! Les agents vont mal !! Mais que faites-vous ? Est-ce que vous pensez que faire un tri sélectif en toute subjectivité pour définir quel agent « mérite le graal du CITIS » est une bonne porte d'entrée ? De plus, nous savons que la remontée des FIS tarde à venir, voire n'est pas systématique, ce qui fausse inévitablement vos données.

Concernant les conditions de travail, vous nous faites la démonstration que les CET sont davantage pris par les agents : Oui !! Nous devons travailler plus, et toujours avec moins de moyens…

A l'heure où les accords égalité femmes/hommes sont signés, où est passé le bilan EFH ? Nous constatons une augmentation de situations de VSS depuis 2024 sur la DIR SE. Pourquoi n'apparaissent-elles nulle part dans le bilan ? Tout comme le nom du dispositif « Allodiscrim » ou encore les données chiffrées ?
La CGTPJJ Sud-Est renouvelle sa demande d'une communication régulière faite lors des réunions institutionnelles concernant ce sujet. Celui-ci ne doit plus être un tabou et la parole doit pouvoir se libérer au sein des différents services.

Concernant les hébergements, nous remarquons une stratégie régionale mise en place qui tend à alléger les structures qui vont mal et surcharger les autres dans le même temps. N'oubliez pas qu'une structure qui va mal, ce sont des professionnels qui souffrent. Sans aller au bout du problème, prendre soin de vos agents et leurs donner de vrais moyens de fonctionner, vous ne parviendrez pas à avoir des lieux d'hébergement solides.
Cette méthode conduit à un dysfonctionnement cyclique pour chaque structure, chacune son tour.

La CGTPJJ Sud-Est revendique :

- **Un plan de formation et de titularisation pour les contractuels afin de parvenir à une fonction publique de fonctionnaires**
- **L'attribution de la NBI à chaque agent qui y ouvre droit y compris sur le point 3 du décret devrait en bénéficier sans devoir recourir à la justice. Nous attendons d'ailleurs toujours les CLS que vous détenez.**
- **L'abaissement de la norme de prise en charge pour les agents qui exercent en milieu ouvert**
- **Le placement systématique en CITIS provisoire des agents victimes d'un accident de service dans l'attente d'une expertise**
- **Le maintien à 100% du traitement et la suppression du jour de carence en cas d'arrêt maladie**
- **L'application des accords télétravail du 3 avril 2022**
- **Le retour du service actif et la reconnaissance de la pénibilité pour tous les professionnels exposés au travail atypique**
- **Des moyens humains pour exercer nos missions !!**